

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure DM-2026-0064

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 13 octobre 2026, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard des immeubles connus et désignés comme étant les 6 568 541 à 6 568 545 du cadastre du Québec sur le chemin Notre-Dame-de-la-Merci (lots situés à l'est du 1448 à 1500, chemin Notre-Dame-de-la-Merci)

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin de :

- Autoriser que le lot 6 568 541 du cadastre du Québec, qui serait non desservi, ait une superficie de 1 842,5 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés et une largeur de 25 mètres au lieu de 50 mètres ;
- Autoriser que le lot 6 568 542 du cadastre du Québec, qui serait non desservi, ait une superficie de 1 842,5 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés et une largeur de 25 mètres au lieu de 50 mètres ;
- Autoriser que le lot 6 568 543 du cadastre du Québec, qui serait non desservi, ait une superficie de 1 842,5 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés et une largeur de 25 mètres au lieu de 50 mètres ;
- Autoriser que le lot 6 568 544 du cadastre du Québec, qui serait non desservi, ait une superficie de 1 833,7 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés et une largeur de 25,01 mètres au lieu de 50 mètres ;
- Autoriser que le lot 6 568 545 du cadastre du Québec, qui serait non desservi, ait une superficie de 1 750,5 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés et une largeur de 32,52 mètres au lieu de 50 mètres ;

Selon l'article 31 du Règlement de lotissement 207-1990.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de l'assemblée ordinaire du 13 octobre 2026.

Donné à Saint-Côme, ce 29^e jour de septembre deux mille vingt-six.

Signé

Flavie Robitaille
Directrice générale